

Déchargement des matières à la déchetterie d'Ecorecyclage

2024

Procédure

Pour déposer vos déchets, il est nécessaire de vous présenter au bureau de pesage situé à l'entrée du site d'Ecorecyclage. Voici ensuite la procédure à suivre :

1. Pesage

À votre arrivée sur site, vos déchets sont pesés au bureau de pesage afin d'être facturés (prix à la tonne). Le poids est noté sur un bon dont vous recevez une copie.

- Si vous ne transportez qu'un seul type de matériaux
Votre véhicule est pesé à l'arrivée et au départ, la différence correspondant au poids des déchets. Le tarif correspondant à la matière s'applique.
- Si vous transportez plusieurs matières en petite quantité et poids
Votre véhicule est pesé une fois et le tout est facturé à un tarif unique.
- Si vous transportez plusieurs matières en grosse quantité et poids
Il est nécessaire de décharger les matières les unes après les autres et de revenir sur la balance entre chaque déchargement. Vous recevez alors plusieurs bons et les quantités sont facturées selon les tarifs de chaque matière.

2. Déchargement

Vous êtes ensuite orienté par notre personnel afin de décharger les déchets dans la partie déchetterie du site. **Le port d'un gilet et de chaussures de sécurité est obligatoire.**

Avant votre visite, veuillez consulter notre **Guide sécurité** disponible sous www.ecorecyclage.ch/reception-dechets/professionnels

3. Facturation

- Si vous êtes une entreprise
Il est nécessaire de posséder un compte client afin que le règlement se fasse sur facture, envoyée par courrier postal. Le compte client peut être créé au bureau de pesage.
- Si vous êtes un particulier ou que vous n'avez pas de compte client
Le paiement se fait au bureau de pesage, au comptant ou par carte (pas de paiement par Twint).

Horaires et accès au bureau de pesage

Lundi au vendredi

07h00 - 12h00 et 13h00 - 17h15

Samedi fermé

